

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_081

OBJET : Délégation à Mme Virginie BARLET, 6^{ème} adjointe - Enfance, jeunesse, affaires scolaires, restauration scolaire, transports scolaires

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-17 qui traite du remplacement du maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout empêchement,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant détermination du montant des indemnités à verser au Maire, aux adjoints, et aux conseiller délégués,

ARRÊTONS :

Article 1er :

Madame Virginie BARLET, Sixième Adjointe, est délégué aux affaires portant sur l'enfance, la jeunesse, les affaires scolaires, la restauration scolaire et les transports scolaires.

Il lui est donné délégation de fonctions dans ces domaines et notamment pour :

- La politique de loisirs des jeunes, en lien avec la Communauté de Communes Loire Semène,

- La petite enfance au travers des structures d'accueil, et la famille,

- La coordination en lien avec la Communauté de Communes Loire Semène de l'accueil périscolaire et de notre crèche associative sur la Commune,

- La conduite de Plan éducatif local et la mise en œuvre des rythmes scolaires au niveau communal,

- La gestion de la restauration scolaire,

- Le maintien d'une relation de proximité avec les établissements scolaires et associations de parents d'élèves, du public comme du privé, et leurs organismes de tutelle,

- La garantie de conditions d'enseignement en école maternelle élémentaire, à travers la gestion des locaux, des équipements, de l'affectation dans ces locaux des personnels communaux,
- L'examen des demandes de subventions dans le domaine scolaire, périscolaire et de la jeunesse,
- La mise en œuvre de la politique de transport scolaire sur le territoire communal, en tant qu'autorité organisatrice secondaire de la Région.
- La fonction d'officier d'état civil pour la gestion des actes et formalités d'état civil : délivrer les copies et extraits d'actes (naissance, mariage, décès) ; assurer les opérations de légalisation de signature et de certification conformes, gérer les formalités administratives des élections, passeports, débits de boissons).

Il est donné délégation de signature à Mme Virigine BARLET, 6^{ème} adjointe, pour :

- Signer les conventions de participations pour les élèves extérieurs et dérogations scolaires, décisions et notifications liées à la fixation de la participation de la commune à la prise en charges des élèves,
- Signer les courriers relatifs à l'administration générale de la Commune dans le domaine des fonctions qui lui sont déléguées,
- Signer toutes pièces relatives aux permissions et autorisations relatives aux fonctions déléguées.

Article 2 :

Conformément à la délibération sur les indemnités mentionnée ci-dessus, les indemnités de fonction correspondantes entrent en vigueur à compter de la date effective de prise de fonction, soit à la date exécutoire du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme Virginie BARLET, 6^{ème} adjointe.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 02/04/2026

Le Maire,

Laurent ROUSSET

